

Guide formulaire interactif :

- 1/2) Pour **télécharger** le formulaire depuis le site sur votre ordinateur :
- ↪ Utiliser le navigateur « Firefox » (🦊) → Logiciel disponible : [ICI](#) ;
 - ↪ Cliquer le bouton « Télécharger » (📄) → Situé en haut à droite du navigateur ;
- 2/2) Pour **utiliser** les formulaires interactifs :
- ↪ Ouvrir le fichier PDF avec Adobe Acrobat Reader DC (📄) → Logiciel disponible : [ICI](#) ;
 - ↪ Ouvrir le fichier PDF sur votre ordinateur uniquement (🍏 ou 🍏)
- ⚠ Conseils pour **l'envoi du formulaire** (@ ou 📧) :
- ↪ Pensez à remplir ce formulaire électroniquement ;
 - ↪ Si vous ne souhaitez pas signer électroniquement : Remplir le formulaire électroniquement, l'imprimer, le signer et l'envoyer ;
 - ↪ La liste des **adresses mails ou postales DSAC (Pôle Licences) auxquelles vous pouvez envoyer vos documents se trouve** : [Ici](#)

Pièces à fournir :

Délivrance qualification FI(S) :

- Justifier d'au moins 100 heures de vol et 200 lancements en tant que PIC sur planeurs (Expérience à renseigner dans la section « Information sur le candidat ») ; et avoir 18 ans.
- Attestation de formation ATO/DTO dûment complété, signé et conforme à la Part-SFCL.330.FI(S) ;
↪ Cette attestation de formation devra préciser le type de privilège (Planeur et/ou Moto-Planeur) qui a été vu en formation.
- 30Formexa** : Formulaire de C/R AOC FI(S) (Cf. SFCL345) ;
- Pour les redevances, le formulaire « **143i-Formlic** » et les informations nécessaires aux paiements sont disponibles : [ICI](#)

Levée de restriction qualification FI(S) « sous supervision » :

1) a) FI(S) Planeur :

- Justifier d'au moins 15h ou 50 lancements en instruction en vol (Expérience à renseigner dans la section « Information sur le candidat ») ;
↪ **Pour les FI(S) TMG** : 5h maximum peuvent être complétées sur TMG sur les 15 heures ou 15 lancements maximum sur les 50 lancements peuvent être remplacés par des décollages et atterrissages sur des TMG.
- Copie du carnet de vol signé par le FI(S) superviseur (désigné par l'ATO) qui indique la mention « apte à instruire sans supervision »

Extension de privilèges d'instructeurs à l'instruction sur moto-planeur (TMG) :

- Être titulaire du privilège « TMG » sur la licence planeur ;
- Justifier d'au moins 30 heures de vol en tant que PIC sur moto-planeur « TMG » (Expérience à renseigner dans la section « Information sur le candidat ») ;
- Attestation de formation ATO/DTO dûment complétée et signée conforme à la Part-SFCL.330(b)(2) ;
↪ Cette attestation devra préciser que la formation a été effectuée sur moto-planeur « TMG » ;
- Copie du carnet de vol signé par le FI(S) de FI (désigné par l'ATO/DTO) qui indique que le candidat est apte à instruire sur moto-planeur « TMG ».

Extension de privilèges d'une qualification FI(S) :

1) a) À l'instruction pour la méthode de lancement « Aérotracté » :

- Justifier d'au moins 30 lancements en tant que PIC avec cette méthode de lancement (Expérience à renseigner dans la section « Information sur le candidat ») ;

1) b) À l'instruction pour la méthode de lancement « Treuil » :

- Justifier d'au moins 50 lancements en tant que PIC avec cette méthode de lancement (Expérience à renseigner dans la section « Information sur le candidat ») ;

1) c) À l'instruction pour la méthode de lancement « Véhicule » :

Être titulaire d'un moyen de lancement « Véhicule » sur la licence planeur SPL Part-SFCL ;

1) d) À l'instruction pour la méthode de lancement « Décollage autonome » :

Être titulaire d'un moyen de lancement « Décollage autonome » sur la licence planeur SPL Part-SFCL ;

1) e) À l'instruction pour la méthode de lancement « Élastique » :

Être titulaire d'un moyen de lancement « Élastique » sur la licence planeur SPL Part-SFCL ;

2) À l'instruction aux instructeurs « FI de FI » :

Justifier d'au moins 50 heures ou 150 lancements en instruction au vol sur planeurs (Expérience à renseigner dans la section « Information sur le candidat ») ;

Copie du carnet de vol signé par le FI(S) de FI (désigné par l'ATO/DTO) qui indique que le candidat est apte à instruire au FI : « apte à enseigner au FI(S) »

Extension de privilèges FI(S) à l'instruction pour une qualification supplémentaire :**1) a) À l'instruction au vol acrobatique :**

Être titulaire de la qualification vol acrobatique « avancé » Part-SFCL ;

130Formexa : C/R d'évaluation de compétence FI(S) voltige supervisée par un FI de FI.

2) a) À l'instruction au remorquage planeur sur une licence SPL avec privilège TMG :

Être titulaire de la qualification remorquage planeur Part-SFCL ;

Copie du carnet de vol signé par le FI(S) de FI (désigné par l'ATO/DTO) qui indique que le candidat est apte à instruire pour le remorquage de planeurs : « Apte à enseigner au remorquage de planeur »

2) b) À l'instruction remorquage banderole sur une licence SPL avec privilège TMG :

Être titulaire de la qualification remorquage banderole Part-SFCL ;

Copie du carnet de vol signé par le FI(S) de FI (désigné par l'ATO/DTO) qui indique que le candidat est apte à instruire pour le remorquage de banderole : « Apte à enseigner le remorquage de banderole »

3) À l'instruction au vol de nuit :

Copie du carnet de vol signé par le FI(S) de FI (désigné par l'ATO/DTO) qui indique que le candidat est apte à instruire pour le vol de nuit : « Apte à enseigner le vol de nuit ».

Informations sur le navigant :

1/3. Information sur le candidat :									
Nom de naissance ¹	<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M				Nom d'usage (Si différent de ¹)				
Prénom(s)				Date de naissance			Lieu de naissance		
Rue				Code postal			Commune	Pays	
Téléphone	☎ :					📠 :			
Courriel									
N° de licence SPL (le cas échéant)					Date de délivrance (le cas échéant)				
Date du vol de préadmission (si délivrance FI(S))									
Attestation de l'expérience détenue (si applicable, cf. « Pièce à fournir ») :									
Nombre d'heure de vol en tant que PIC	<input type="checkbox"/> Planeur					<input type="checkbox"/> Moto-planeur			
Nombre de lancement en tant que PIC	<input type="checkbox"/> Aérotracté					<input type="checkbox"/> Treuil			
Nombre d'heures en instruction au vol									
Nombre de lancement en instruction au vol									

2/3. Candidature :	
Délivrance FI(S) Part-SFCL :	
Je postule pour	<input type="checkbox"/> Un certificat FI(S) hors instruction TMG. <input type="checkbox"/> Un certificat qualification FI(S) avec les privilèges à instruire au TMG.
Levée de restriction FI(S) sous supervision :	
	<input type="checkbox"/> Levée de restriction FI(S) Part-SFCL (Planeur ou moto-planeur (TMG)).
Extension de privilèges FI(S) Part-SFCL :	
Je postule pour	<input type="checkbox"/> Une extension de Privilège à l'instruction sur moto-planeur TMG pour une licence SPL <input type="checkbox"/> Privilège à l'instruction sur une nouvelle méthode de lancement : <input type="checkbox"/> Aérotracté. <input type="checkbox"/> Décollage autonome. <input type="checkbox"/> Treuil. <input type="checkbox"/> Véhicule. <input type="checkbox"/> Élastique.
Extension de privilèges FI(S) :	
Je postule pour	<input type="checkbox"/> Instruction au vol acrobatique. <input type="checkbox"/> Instruction au remorquage planeur. <input type="checkbox"/> Instruction au remorquage banderole. <input type="checkbox"/> Instruction au vol de nuit (TMG uniquement). <input type="checkbox"/> Instruction au FI (FI de FI).

3/3. Validation des données renseignées		
Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions de l'article 441-1 du Code pénal, reproduites ci-dessous, relatives aux faux. De plus en cas de violation de ces dispositions, nonobstant les sanctions pénales susceptibles de m'être infligées, je reconnais avoir été informé(e) que la décision d'acceptation fera l'objet d'une décision de retrait immédiat.		
« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende. »		
Fait à	Signature (électronique ou non) (Lien tuto « Vidéo » signature électronique : Ici)	Fournir la copie de la pièce d'identité (si le formulaire est signé électroniquement)
Le	1/3) Les signatures avec « initiales » ou « Nom/prénom » ne seront pas acceptées. 2/3) La signature devra être <u>identique</u> à celle sur votre pièce d'identité ; 3/3) Veuillez prendre connaissance du tuto vidéo pour signer électroniquement ;	